Assemblée communautaire fransaskoise

FORMULAIRE « M »
LE REGISTRE DE SCRUTIN

Première section : Scrutin en personne

Articles 28.3 et 46 du Règlement électoral.

Vote en personne lors du scrutin par anticipation tenue le 28 novembre 2020 et vote en personne lors du scrutin à l'élection générale de l'Assemblée communautaire fransaskoise (ACF) tenue le 30 novembre 2020.

District électoral # : _____ Bureau de scrutin : _____

#	Nom de l'électrice ou de l'électeur	Numéro du talon députée ou député	A voté	N'a pas voté	Annulé	Numéro du talon présidence	A voté	N'a pas voté	Annulé

Assemblée communautaire fransaskoise

#	Nom de l'électrice ou de l'électeur	Numéro du talon députée ou député	A voté	N'a pas voté	Annulé	Numéro du talon présidence	A voté	N'a pas voté	Annulé

Assemblée communautaire fransaskoise

#	Nom de l'électrice ou de l'électeur	Numéro du talon députée ou député	A voté	N'a pas voté	Annulé	Numéro du talon présidence	A voté	N'a pas voté	Annulé

Assemblée
communautaire
fransaskoise

Assemblée
communautaire
fransaskoise